



La Vie du Conseil n°31

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012



DERNIÈRE MINUTE : PAS DE FERMETURE DE CLASSE À L'ÉCOLE BOIS BLANCHARD

Suite à la création de postes dans l'Éducation Nationale, la Ville de Château-Thierry vient d'obtenir le maintien du poste menacé à l'école de Bois Blanchard, classée en ZEP. Il n'y aura pas de fermeture de classe dans ce groupe scolaire.

Les temps changent.

L'espoir s'est concrétisé, le changement est intervenu. **La légitime satisfaction des dernières élections ne nous fait pas perdre de vue les combats à mener.** Aux côtés du gouvernement, nous travaillons maintenant au redressement de la France, après de trop nombreuses années de casse du service public et de distension du lien social.

A l'échelle du territoire, l'une des conséquences les plus marquantes de cette politique comptable avant tout, réside dans la réduction drastique des moyens accordés à notre hôpital. Nous ne pouvons pas accepter qu'il soit dégradé, classé en hôpital de proximité, et que la permanence de soins soit transférée à Soissons.

Les décisions prises par l'ARS, si elles étaient appliquées, entraîneraient la fermeture de 7 spécialités à Château-Thierry, soit plus de la moitié. A titre individuel, avec des temps de transport allongés, notre santé serait menacée la nuit, les week-ends et les jours fériés. A titre collectif, l'inégalité de l'accès aux soins va se renforcer, une large partie des personnels hospitaliers risque de perdre son emploi.

Nous n'accepterons plus non plus les transferts des patients du Sud de l'Aisne présentant des pathologies graves vers Amiens. **Nous voulons également qu'un véritable partenariat se mette en place avec le CHU de Reims.** Il correspond à une réalité géographique et à un mode de fonctionnement de nos habitants.

Au-delà de la seule problématique hospitalière, c'est tout un territoire qui se trouve mis à mal. Défendre notre hôpital, c'est défendre la qualité de vie dans le Sud de l'Aisne.

Aujourd'hui, le changement de gouvernement et les combats menés par tous, intersyndicale, Commission Médicale d'Établissement et élus, ont abouti à la suspension des mesures de déclassement du centre hospitalier. Il nous faut maintenant convaincre le directeur de l'Agence Régionale de Santé de prendre en considération la spécificité de notre territoire. Il ne doit pas perdre de vue le fait que **la capacité d'accueil des hôpitaux de Château-Thierry et Villiers-Saint-Denis, 632 lits, est la plus importante du département.**

Pour nous, ce qui compte avant tout, c'est l'égal accès aux soins pour tous. Tenir compte de vos légitimes attentes, c'est l'enjeu des réformes hospitalières, pour assurer des services de santé de qualité dans le Sud de l'Aisne. Voilà notre préoccupation majeure.

Je rencontre prochainement Madame le Ministre de la Santé, Marisol Touraine, pour lui faire part de ces enjeux primordiaux pour nous tous.

Dans l'intérêt de notre territoire et de chacun de ses habitants, **soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour donner un bel avenir au Centre hospitalier de Château-Thierry,** avec la combativité et la détermination que vous me connaissez.

Bien à vous

Jacques KRABAL
Maire de Château-Thierry



La Vie du conseil n°31

Directeur de la publication : Jacques Krabal
Rédaction : Bertrand Varin, Jean-Marc Vaudagne
Service communication, ville de Château-Thierry
Imprimerie Harvich Tiré à 8 200 exemplaires
I.S.S.N. : 1286 - 2126
Informations au 03.23.84.86.86 / chateau-thierry.fr

AU FIL DES DÉLIBÉRATIONS

Aménagement et embellissement

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme : bilan de concertation

Fin 2008, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour procéder à la révision du PLU, Plan Local d'Urbanisme. Après analyse des observations publiques et bilan de cette période de concertation, un projet de PLU a été rédigé.

Il reprend les questions et demandes des Castelthéodoriciens, tient compte des préoccupations générales concernant la maîtrise du ruissellement et augmente significativement le nombre d'espaces verts protégés en zones urbaines. Il réorganise les périmètres urbanisables et protégés à Blanchard sur la base d'une étude réalisée par la Communauté de Communes. Il limite la surface des zones urbanisables.

D'autre part, le PLU maintient une offre importante à vocation d'activités économiques afin d'offrir les emplois nécessaires au rayonnement de la ville et de son territoire. Enfin, un potentiel de développement des activités artisanales et des équipements liés à l'aérodrome a été défini dans le secteur concerné.

La prochaine étape, avant l'adoption définitive du Plan Local d'Urbanisme, est la transmission pour étude aux services de l'Etat puis l'enquête publique pour recueillir les éventuelles observations concernant ce bilan. Le Conseil Municipal pourra alors statuer, dans le courant du premier trimestre 2013.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Majoration des droits à construire : information

Une loi visant à autoriser une majoration des droits à construire sur le territoire pour les aménageurs a été votée. Elle impose une information et une consultation des habitants. Celles-ci se feront au service de l'urbanisme, sachant que la loi va à l'encontre du PLU révisé par la municipalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

N.B : La loi devrait être abrogée par l'Assemblée Nationale lors d'un vote le 25 juillet.

Ru de Nesles

Le programme pluriannuel de gestion du Ru de Nesles a pour objectif l'amélioration de la qualité écologique du ru. Il a fait l'objet d'une enquête publique en vue d'une déclaration d'intérêt général. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Port public et Square Brunat

La convention qui régit l'occupation par la Ville d'une partie du domaine public confié à Voies Navigables de France est reconduite.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Modifications et ajouts

La première pour modifier l'état descriptif du Régal Sandwich, vendu par la Ville, conformément à l'étude du cabinet Chollet.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

La seconde pour préciser les lots vendus à Monsieur et Madame Brest, acquéreurs d'un appartement vendu par la Ville, et ceux restant propriété de la commune.

31 VOTES POUR, 1 ABSTENTION ✓

Travaux

Réhabilitation de la MAFA avec la Collectivité de Communes

Une fois réhabilité, le bâtiment accueillera l'office de tourisme, un espace dédié aux vétérans américains, marines et légionnaires, un espace dédié à l'hommage à Quentin Roosevelt, un espace réservé à l'église méthodiste, pour la mise en place d'une bibliothèque-centre de documentation, l'apprentissage des langues et une halte-garderie.

Le coût des travaux est estimé à 2 millions d'€. Des subventions vont être demandées auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Europe. L'implantation de l'office de tourisme est prise en charge par la CCRCT.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Lors du prochain Conseil Municipal, le projet complet de la nouvelle MAFA sera présenté aux élus.

Centre Technique Municipal

La Ville a acquis l'ancienne usine ROTOSAC pour y transférer, principalement, le Centre Technique Municipal, la Direction des Services Techniques dans le but d'optimiser les surfaces de travail, de réduire les coûts de fonctionnement et d'améliorer les conditions de travail des agents.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Grosses réparations scolaires

Comme chaque été, la Ville rénove intégralement un groupe scolaire. Cette année, c'est au tour de la Mare Aubry de connaître un programme complet de remplacement des huisseries, des menuiseries, d'isolation, pour réduire la consommation d'énergie. Des demandes de subventions sont faites pour diminuer la part restant à la charge de notre collectivité.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Eau potable

Un branchement d'eau potable doit être réalisé par l'USESA pour permettre l'arrosage des futurs aménagements paysagers, dans les giratoires du bas de l'Avenue de Soissons. Le montant total des travaux s'élève à 1 200€, pris en charge pour moitié par la ville.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓



Lieu emblématique et unique dans notre ville, la MAFA va bientôt se redessiner et renouer avec l'ouverture.



Reconduction de la convention d'occupation du Square Brunat



Avenue de Soissons : un giratoire pour fluidifier la circulation.



Animer les lieux de vie : fête aux Vaucrises.

Solidarité

ARBRES

la convention avec l'association d'insertion ARBRES est reconduite à hauteur de 675 heures.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Fonds Départemental de Solidarité

Des subventions sont demandées pour des travaux de voirie. Montant total de 118 857€.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Contrat Urbain de Cohésion Sociale, CUCS

18 projets ont été subventionnés dans ce cadre, pour un montant total de 17 561€.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Education-Jeunesse-Vie Citoyenne

Actions envers les familles

Des actions vont être mises en place dans les lieux de vie Blanchard et Vignotte dans le cadre d'un projet Actions envers les familles. Elles visent à tisser du lien social et intergénérationnel au travers d'activités de loisirs, d'ateliers manuels et sportifs ou encore de séjours famille.

Le projet, d'un montant total de 39 532€, est financé par la Ville, la CAF, l'Etat et le Conseil Général.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Fêtes et animations

Les aides concernent des projets ayant pour but la dynamisation des lieux de vie.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Vignotte

La fête de lieu de vie, les après-midi récréatifs et les soirées familiales nécessitent une aide financière.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Dans ce même lieu de vie, une action d'aide à la famille avec de « petites escapades » et des stages bien-être est organisée. La mairie participe à son financement.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Achat de mobilier et de matériel

Ils sont nécessaires pour un meilleur accueil et une diversification des activités proposées au centre social La Rotonde et à son Antenne Blanchard.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Aide à projet

Une aide de 200€ est versée à l'école des Filoires pour un projet d'édition d'un ouvrage écrit par les enfants.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Ecoles privées

La loi prévoit une participation financière de la collectivité au fonctionnement des établissements sous contrat, selon un coût moyen par enfant scolarisé.

23 SUFFRAGES POUR, 6 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION ET 3 NON PARTICIPATIONS AU VOTE ✓

Hôpital menacé : la vérité sur la situation de l'établissement



Présentation de la situation de l'hôpital par les responsables de la CME.

En ouverture du Conseil, Vincent Tagnon, président de la Commission Médicale d'Établissement du centre hospitalier de Château-Thierry, et Michel Fiani, vice-président, sont venus informer les élus de la situation réelle de l'hôpital. « La population a entendu un certain nombre de choses et tout le monde n'a pas compris. Nous souhaitons relayer le message de la vérité », ont expliqué les 2 médecins, « les menaces qui pèsent sur l'hôpital sont suffisamment préoccupantes pour qu'on informe les élus et les habitants. A tel point que la puissante Fédération Hospitalière de France a demandé, le 25 juin dernier, un moratoire de 3 mois sur les programmes régionaux de santé qui fixent les principes et priorités en matière de santé pour chaque région. La demande de la FHF est fondée sur la remise en cause de l'égal accès aux soins, qui s'applique aussi à notre territoire. La situation de notre hôpital ne relève donc ni d'une vue de l'esprit, ni d'allégations mensongères, il existe une réelle menace sur l'établissement et sur la qualité des soins. »

Permanence de soins

Depuis la loi Hôpital Patients Santé Territoire, l'organisation de la Permanence des Soins des Établissements de Santé est confiée à l'Agence Régionale de Santé.

L'Agence a opéré un découpage de la région Picardie en territoires de santé, avec des hôpitaux dits de proximité, d'autres centres de recours infra régional, d'autres enfin de recours régional. La permanence de soins serait, selon les décisions de l'ARS, assurée par l'hôpital de Soissons, celui de Château-Thierry deviendrait un hôpital de proximité.

Motion

Les CME de Château-Thierry et de Villiers-Saint-Denis ont adopté, le 24 mars dernier, une motion contestant « fermement les décisions non concertées unilatérales de la réorganisation de la permanence des soins. L'hôpital de Château-Thierry est devenu un hôpital vital, nécessaire au Sud de l'Aisne, de par sa position pour les populations de la région de Château-Thierry, de la Marne et de la Seine-et-Marne avec en plus l'hôpital de Villiers-Saint-Denis, hôpital de soins de suites et de réadaptation d'une capacité de 417 lits, l'une des plus grandes de France... »

Les praticiens demandent que l'ARS revoie le classement de notre hôpital en centre de recours infra régional et non en hôpital de proximité. Si tel était le cas, 7 activités médicales sur 13 seraient supprimées : chirurgie orthopédique, urologique, gastro-entérologie, imagerie, biologie, ophtalmologie et ORL. Ce classement interdirait également toute prise en charge de patients non déjà hospitalisés, la nuit et le week-end.

D'autre part, le Sud de l'Aisne est déjà confronté à une permanence de soins libérale quasi inexistante, due à une pénurie de médecins généralistes libéraux. Classer le centre hospitalier de Château-Thierry en hôpital de proximité aurait des incidences sur les indemnités des médecins. De l'aveu même de l'ARS, cette diminution de la rémunération entraînerait un manque d'attractivité médicale pour l'établissement. Ces mesures auraient pour conséquence une inégalité accrue de l'offre de soins à l'échelle régionale. En outre, elles entraîneraient des pertes d'emplois dans le Sud de l'Aisne.



Au vu des informations transmises par l'Agence Régionale de la Santé, des critères édités par elle et de la configuration démographique des 3 départements, il ressort les éléments suivants :

Dans l'Aisne, il manque un hôpital infra régional.

Château-Thierry peut revendiquer ce classement pour les raisons suivantes :

- ▶ Son profil ne correspond pas à celui des hôpitaux de proximité tels qu'établis par l'ARS.
- ▶ La différence est minime entre l'hôpital de Soissons, dit de recours infra régional, et celui de Château-Thierry, dit de proximité.
- ▶ La distance qui le sépare de tout autre centre de soins actifs est de 43 minutes minimum, contre 30 imposés par l'ARS.
- ▶ Son attractivité sur son territoire est bonne.
- ▶ Son bassin de population augmente constamment, selon le rapport INSEE.
- ▶ Il dispose d'un plateau technique : IRM, Scanner, réanimation, USIC, SC, néonatalogie. Son activité est en augmentation permanente.
- ▶ Il est le seul hôpital public picard à avoir reçu la Certification V2010, de la Haute Autorité de Santé, sans réserve ni recommandation, pour la qualité des soins.

- ▶ Il se situe à proximité de l'autoroute A4 et de la ligne TGV.

Il est proche de sites à risque SEVESO.

▶ Il joue un rôle de recours pour :

- L'absence de permanence de soins en médecine libérale,
- L'absence de permanence de soins au niveau de la seule clinique de la ville qui travaille désormais en ambulatoire et en activité de semaine,
- L'étroite collaboration avec l'Hôpital de Villiers-Saint-Denis, centre SSR le plus important de France, avec 417 lits, et dont la prise en charge des patients nécessitant des soins aigus dépend du plateau technique de Château-Thierry,
- Les détenus de l'établissement pénitentiaire lourd de la ville.

L'hôpital en chiffres

7 spécialités médicales supprimées en cas de classement hôpital de proximité.	900 000€ de recettes en moins.	632 lits pour les hôpitaux de Château-Thierry et Villiers-Saint-Denis, soit la capacité d'accueil la plus importante du département.	9604 activités MCO, Médecine, Chirurgie, Obstétrique.	8% d'augmentation de l'activité du bloc opératoire par an depuis 2004.
300 patients de moins par an.	43 minutes depuis notre ville pour rejoindre l'hôpital le plus proche, Soissons.	72 passages par jour aux urgences.	6% d'augmentation de l'activité MCO par an, seul hôpital picard à connaître cette hausse importante.	
	736 accouchements par an.			

À l'issue de la présentation par Vincent Tagnon et Michel Fiani de la situation du centre hospitalier, le Conseil Municipal a décidé de ne pas statuer avant l'issue des 3 mois de moratoire.

La situation évolue avec le changement de gouvernement. L'ARS revient sur une partie de ses propositions. Ainsi :

L'USIC serait maintenue.

Notre hôpital ne serait plus classé en hôpital de proximité mais dans une position intermédiaire.

Ce qui est essentiel pour nous, c'est de savoir avec précision ce qu'impliquera cette configuration.

Plusieurs rendez-vous ont déjà eu lieu au Ministère de la Santé, pour obtenir gain de cause. Le député-maire doit rencontrer Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.



AU FIL DES DÉLIBÉRATIONS

Culture

Mélangeurs

Une régularisation a été faite afin que la somme prévue en prestation pour la compagnie Les Mélangeurs soit inscrite en une subvention de 20 000€. Cette modification permet à l'association de solliciter des fonds européens dans le cadre de Leader.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

L'échangeur

Un soutien financier de 1 100€ est accordé au Centre de développement Chorégraphique pour l'édition d'un livre retraçant l'histoire de L'échangeur.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Val-de-Marne

L'association des Peintres de l'École du Val-de-Marne participe régulièrement aux manifestations culturelles de la ville. Une subvention de 400€ lui est attribuée pour aider à l'achat de matériel dans cette optique.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Pyramides Bleues

Les Pyramides ont organisé, en lien avec le Patch, réseau de lieux de Musiques Actuelles, et le collectif En avant la culture, une soirée de concerts filmés et retransmis par France 3 Picardie. L'association a sollicité une aide de 550€ pour assurer la sécurité du site durant la manifestation.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Intercommunalité

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a modifié ses statuts pour pouvoir adhérer au Pôle Métropolitain G10. Le Conseil Municipal accepte cette modification.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓



Soirée Prise de Son à la Biscuiterie.

Vieux Château

Pierre Tanguy, notre « Aigle du Château », nous a quittés il y a un an. Afin de lui rendre hommage, l'esplanade qui longe le Castlescope prendra son nom.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Sport



Le judo-club de l'Omois

Subventions

Des subventions exceptionnelles ont été votées pour des clubs sportifs à l'occasion de manifestations particulières. Il s'agit de l'Athletic-Club, du Triathlon Club de l'Omois et du Judo-club.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Décision modificative

Pour adapter le budget en cours d'exercice à des modifications de programmes, une modification comptable a été opérée.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Assurances

Un avenant a été pris pour le marché d'assurances de la Ville, concernant la responsabilité civile et les risques annexes.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Non valeur

Des créances de la Ville n'ont pas été honorées, malgré tous les recours possibles. Elles passent donc en non-valeur, pour un montant de 6521€.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Finances

Tarifs municipaux

La municipalité a procédé à une refonte des quotients intermédiaires pour permettre aux familles des classes moyennes de bénéficier de services municipaux à des tarifs modérés. Les tarifs ont été fixés pour toutes les activités d'été destinées aux jeunes, pour la restauration scolaire, pour le conservatoire municipal de musique et pour le musée Jean de La Fontaine.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Personnel

Le tableau des emplois territoriaux a été modifié pour intégrer les promotions et évolutions de carrières des agents municipaux.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

TRIBUNES POLITIQUES

EFFET ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ?

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons abordé des questions capitales pour l'avenir de notre ville à l'exemple de l'hôpital et du Plan Local d'Urbanisme. Toutes les délibérations ont donné lieu à des débats qui se sont déroulés dans un climat apaisé. On s'est pris à espérer que, sauf exception, tous les élus présents avaient enfin convenu que seul compte l'intérêt de nos habitants. La crise que notre pays traverse nécessite plus que jamais le sens des responsabilités et de la mesure. C'est ce que nous sommes en droit d'attendre de l'ensemble des élus lors des prochains Conseils municipaux.

Groupe Château-Thierry pour Tous

Fabulation

Officiellement, ce Conseil repose sur deux points forts : le PLU et les Travaux.
Si le PLU ne pose pas de problème majeur, la destruction totale avant reconstruction de la MAFA monte à quel point ce projet était "mal ficelé". Coût de l'opération : 22M€, avant l'annonce de surprises en cours de travaux.
Officieusement, car il ne figurait pas à l'ordre du jour, le gros sujet de la soirée était l'hôpital.
Deux médecins de cet établissement, à l'aide de tableaux chiffrés, dénoncent en long et en large les hypothétiques menaces dont notre hôpital faisait l'objet sans mentionner les soumissions officielles infirmant leurs propos.
Or chacun sait ce qu'il faut penser des statistiques!!!
Et tout cela pour annoncer qu'aucune décision n'est prise avant trois mois!!!
Voilà bien une leçon sur le thème "comment entretenir la peur".
Monsieur de la Fontaine en a fait une fielleuse source...
Groupe Droite Unie pour Château-Thierry

Voilà c'est fait le changement est en marche ! Le président Hollande a reconduit son gouvernement de gauche après que la majorité Présidentielle ait obtenu la majorité des suffrages des Français. Il ne reste plus qu'à espérer qu'un changement radical de la politique nationale se répercute au plan local ! Il y a tant à faire au-delà des incantations pour voir notre territoire réussir un développement économique concret, tant sur le plan de l'emploi que du commerce de ville. Voir aussi des actions décisives se mettre en place pour lutter contre les fermetures de classes injustifiées et la souillure de l'exploitation des gaz et huiles de schiste véritable destruction de notre éco-système ! Justice, transparence et développement tels sont nos souhaits et notre vecteur de vigilance pour demain.

Omar FENARDJI, Claude FILLION

Groupe Unis pour Château-Thierry

Il a fallu attendre 22h la fin du conseil municipal pour que les élus de "Château Thierry j'aime ma ville" puissent aborder en questions diverses les vrais problèmes qui préoccupent nos concitoyens autour du chômage, des problèmes sociaux, de la jeunesse de Château Thierry et du Sud de l'Aisne.

Qu'en est-il du malaise social, des grèves des salariés du journal l'Union Champagne Ardennes? Qu'en est-il de la liquidation de Domicilavie avec l'annonce de 37 licenciements et de 150 personnes privées de services? Qu'en est-il de la MEF et de la Mission Locale qui ne bouclent pas leurs budgets? "L'aide à la personne, l'insertion, l'emploi, l'accompagnement des jeunes sont une priorité sur le territoire..." ce ne doit pas être un slogan de campagne. ! Ce sont ces points essentiels dont nous souhaitons débattre en conseil municipal!

Groupe Château-Thierry J'aime ma Ville